

# Cadres de mesure des performances en matière d'atténuation et d'adaptation

---

Le présent document est tel qu'adopté par le Conseil et figure à l'annexe VIII de la décision B.08/07, paragraphe (a).



**GREEN  
CLIMATE  
FUND**

1. Les cadres de mesure de la performance en matière d'atténuation et d'adaptation (CMP) sont conçus pour évaluer les résultats du Fonds et, le cas échéant, pour servir de base aux paiements basés sur les résultats, conformément à toute autre directive du Conseil.
2. Les méthodologies utilisées pour les indicateurs prévus dans le CMP seront définies conformément à l'approche initiale de la politique de suivi et d'évaluation, telle que décrite à l'annexe II. Dans la mesure du possible, une ventilation sexospécifique sera appliquée dans les indicateurs.
3. Les résultats concernant le changement de paradigme en matière d'atténuation et d'adaptation seront mesurés sur la base d'une série d'informations quantitatives et qualitatives, combinées pour dépasser la simple agrégation des indicateurs de résultats<sup>1</sup>.
4. Les retombées connexes, sur le plan environnemental, social et économique, spécifiques au contexte, pourront être identifiées au cas par cas pour chaque projet/programme. Les améliorations dans les domaines de la santé publique, de la sécurité énergétique et de la santé des écosystèmes forestiers en constituent quelques exemples. Le potentiel de développement durable, et ses retombées connexes, font partie des critères d'investissement du cadre d'investissement initial du Fonds.
5. Le cas échéant, les projets/programmes d'atténuation qui permettent également d'obtenir des résultats en matière d'adaptation doivent faire état des indicateurs d'adaptation (et vice versa pour les projets/programmes d'adaptation entraînant des résultats en matière d'atténuation). Par exemple, un projet qui vise principalement à augmenter les surfaces des terres et des forêts contribuant à la réduction des émissions (résultat 9.0 dans le CMP d'atténuation) et qui, par là-même, contribue également à accroître la résilience de l'écosystème (résultat 4.0 dans le CMP d'adaptation) présentera des indicateurs pertinents tant pour le volet atténuation que pour le volet adaptation.
6. Les CMP contiennent des annotations lorsque, par exemple, la vérification des indicateurs, basée sur l'expérience d'autres fonds à ce jour, suggère que la dimension de genre peut être intégrée dans le rapport et l'analyse, notamment grâce à des données désagrégées (par sexe). Dans certains cas, les données sexospécifiques ne sont pas toujours disponibles ou ne peuvent pas être collectées ; cependant, dans le cadre du développement des méthodologies pour les indicateurs, une analyse supplémentaire sera menée pour déterminer dans quels cas le genre peut être intégré explicitement aux indicateurs complémentaires. En outre, tout travail supplémentaire sur les CMP tiendra compte du projet de politique et de plan d'action du Fonds en matière de genre (cf. document GCF/B.08/19).
7. Comme cela est souligné dans la décision B.05/03 du Conseil<sup>2</sup>, le Fonds est une institution qui suit une logique d'apprentissage et en constante évolution. Les résultats et les indicateurs des CMP, de même que les méthodologies qui y sont liées, seront affinés et adaptés selon les besoins, sur la base des meilleures pratiques et des enseignements tirés, entre autres pour faciliter la coopération et une réponse adaptée aux efforts entrepris par les pays dans le contexte du processus de la CCNUCC.

<sup>1</sup> Les éléments qui devraient être pris en compte sont : la contribution globale à des voies de développement à faibles émissions de carbone, compatibles avec une augmentation de la température de moins de 2 degrés (atténuation), des avancées contribuant globalement à des voies de développement durables et résilientes face aux changements climatiques (adaptation), le niveau de connaissance et d'apprentissage atteint, la mesure dans laquelle un environnement favorable a été créé ou amélioré, et la mesure dans laquelle les cadres normatifs et les politiques ont été renforcés.

<sup>2</sup> GCF/B.05/23 (paragraphe h, page 3).

## A. Cadre de mesure de la performance en matière d'atténuation

8. Le CMP pour le volet atténuation, proposé dans le tableau 1, est aligné sur le modèle logique. Les indicateurs associés proposés sont énumérés à côté de leur objectif/impact/résultat correspondant. Les notes fournissent des informations sur la méthodologie proposée, la désagrégation et la relation avec les indicateurs utilisés par les autres fonds/agences homologues. La désagrégation par sexe des indicateurs sera appliquée le cas échéant.

9. Le format générique du tableau est délibérément simple : il ne comprend pas certains détails qui pourront être ajoutés ultérieurement après l'adoption du CMP, notamment les définitions techniques, les bases de référence, les sources de données, les méthodologies de calcul, le format des rapports et les cibles.

10. Les méthodologies initiales pour les trois indicateurs de base de l'atténuation qui ont été adoptés sont incluses à l'annexe V. Une fois que le Conseil d'administration aura adopté les indicateurs relatifs au CMP, des méthodologies détaillées comprenant plus de spécificités, en particulier sur les questions de genre, pourront être précisées pour ces indicateurs.

11. Certains des indicateurs de ce CMP (en particulier 1.1, 3.1 et 7.1) requièrent la combinaison de données entre les secteurs afin que l'indicateur corresponde aux résultats escomptés, décrits dans le modèle logique. Dans ces cas, les données de chaque secteur seront calculées séparément selon des méthodologies adaptées à ce secteur, puis totalisées.

Tableau 1 : Cadre de mesure des performances d'atténuation

= Décidé

= Noté, mais devant être affiné

Résultat attendu	Indicateur * = Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>3</sup>
<i>Objectif lié au changement de paradigme</i>			
Passage à des voies/ modes de développement durable à faibles émissions	<input type="checkbox"/> Degré d'impact du Fonds sur le développement durable à faibles émissions	Secrétariat	Évaluation proposée basée sur une combinaison d'informations quantitatives et qualitatives, allant au-delà de la simple agrégation des indicateurs de résultats. Les éléments à prendre en considération sont : la contribution globale aux voies de développement à faibles émissions de carbone, compatibles avec une augmentation de la température de moins de 2 degrés, le niveau de connaissance et d'apprentissage atteint, la mesure dans laquelle un environnement favorable est créé ou amélioré, et la mesure dans laquelle le cadre normatif et les politiques ont été renforcés.
<i>Impacts induits grâce au Fonds</i>			

<sup>3</sup> Les notes sont fournies par le Secrétariat uniquement à titre d'information.

Résultat attendu	Indicateur * = Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>3</sup>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Réduction en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (t CO<sub>2</sub>eq) grâce aux projets/programmes financés par le Fonds</b>	Entités de mise en œuvre (EM)/Entités intermédiaires (EI)	Somme agrégée des indicateurs de réduction de t CO <sub>2</sub> eq par secteur. Destinés à être estimés en amont et à être rapportés annuellement en aval. Méthodologies adaptées à chaque secteur (voir les détails ci-dessous et dans l'annexe V).
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>*Coût par t CO<sub>2</sub>eq réduite pour tous Projets/programmes d'atténuation financés par le Fonds</b>	EM/EI	Destiné à aider à comprendre les coûts anticipés (en amont) ainsi que les tendances en matière de réduction des coûts d'atténuation au fil du temps. Les coûts par t CO <sub>2</sub> eq réduite devraient varier en fonction du secteur, de la technologie, du contexte du programme/projet, de l'échelle de temps, du risque, etc.
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>*Volume des financements mis à profit par le Fonds</b>	EM/EI	« Mis à profit » est ici un terme synonyme de « mobilisé » (utilisé par d'autres fonds). Cf. Informations tirées des CIF, de la Société financière internationale (International Finance Corporation, IFC) et d'autres. Les calculs doivent être ventilés par source publique et privée ; au prorata du montant du cofinancement.
1.0 Réduction des émissions grâce à l'amélioration de l'accès à l'énergie et à la production d'électricité à faibles émissions.	<input checked="" type="checkbox"/> <b>1.1 *Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t CO<sub>2</sub>eq) réduites ou évitées grâce aux projets/programmes financés par le Fonds – accès à l'énergie et production d'électricité selon une approche sensible au genre (sous-indicateur)</b>	EM/EI	<i>Accès à l'énergie :</i> - Fondé sur les méthodologies sensibles au genre utilisées par le programme SREP (Scaling Up Renewable Energy in Low Income Countries, mise à l'échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu) des CIF, indicateur de base 2. Désagrégé par genre. <i>Production d'énergie :</i> Les méthodes doivent s'inspirer des travaux d'harmonisation des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales (BMD/IFI) en matière de comptabilisation des GES pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ; il conviendra, dans la mesure du possible, de collecter des données ventilées par genre. Il est possible également de prendre en compte les directives d'évaluation des GES du DFID (Royaume-Uni) et les lignes directrices 2013 du Fonds en matière d'efficacité énergétique.

Résultat attendu	Indicateur * = Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>3</sup>
2.0 Réduction des émissions grâce à un accès amélioré aux transports à faible taux d'émission.	<input checked="" type="checkbox"/> 2.1 *Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t CO <sub>2</sub> eq) réduites ou évitées grâce à des projets/programmes financés par le Fonds <i>– transports à faibles émissions et sensibles au genre (sous-indicateur)</i>	EM/EI	<p><i>Transport public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les spécifications doivent s'inspirer des travaux en cours des BMD/IFI en matière d'harmonisation de la comptabilisation des GES dans le secteur des transports ; la méthodologie de calcul des GES pour les projets de transport du FEM en 2013, élaborée par l'Institute for Transportation Development Policy (ITDP).</li> </ul> <p>Désagrégé par genre.</p> <p><i>Carburants pour véhicules (normes d'économie de carburant) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (Si cela est applicable aux investissements du Fonds), les méthodes peuvent s'inspirer des travaux du Conseil international pour un transport propre (ICCT) et de ceux du 'US Transport Research Board (Women's Issues in Transportation Committee).</li> </ul>
3.0 Réduction des émissions des bâtiments, des villes, des industries et des appareils électroménagers	3.1 *Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t CO <sub>2</sub> eq) réduites ou évitées grâce à des projets/programmes financés par le Fonds	EM/EI	<p><i>Bâtiments :</i> Fondé sur les travaux d'harmonisation de la comptabilisation des GES des BMD/IFI, pour l'efficacité énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Villes :</i> Fondé sur le Protocole mondial sur les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire et par l'Alliance des villes/Cities Alliance (en cours d'élaboration).</li> </ul>
	<i>– sous-indicateur bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers</i>		<p><i>Industries :</i> Fondé sur les travaux d'harmonisation de la comptabilisation des GES des BMD/IFI pour l'efficacité énergétique.</p> <p><i>Appareils électroménagers :</i> Fondé sur les travaux d'harmonisation de la comptabilisation des GES des BMD/IFI pour l'efficacité énergétique le cas échéant. Il est possible également de s'inspirer de la comptabilisation des GES du FEM pour les normes et l'étiquetage ; et du système de modélisation de l'analyse des politiques de CLASP/Lawrence Berkeley National Laboratory (LBNL).</p> <p>La désagrégation par sexe doit être réalisée pour chaque secteur et incluse dans la mesure du possible.</p>

Résultat attendu	Indicateur * = Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>3</sup>
4.0 Réduction des émissions provenant de l'utilisation des terres, de la déforestation, de la dégradation des forêts grâce à la gestion durable des forêts et à la conservation et amélioration des stocks de carbone forestier	<input checked="" type="checkbox"/> 4.1 Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t CO <sub>2</sub> eq) réduites ou évitées (y compris l'augmentation des éliminations) grâce aux projets/programmes financés par le Fonds – <i>sous-indicateur forêt et utilisation des terres</i>	EM/EI	Fondé sur l'indicateur 1 du programme d'investissement forestier (FIP) des CIF, en attendant des travaux du Fonds sur le cadre de performance pour le REDD+, le cadre méthodologique du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (déc. 2013), le programme de l'ONU REDD et les orientations émergentes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur le REDD+.  La ventilation par sexe doit être recherchée et incluse si possible.
	<input type="checkbox"/> Indice/indicateur des retombées connexes sociales, environnementales et économiques au niveau de l'impact		Indicateur des retombées connexes liées à la réduction des GES/aux voies de développement à faibles émissions et au développement durable.  Détails à déterminer.
<i>Résultats du projet/programme</i>			
	<input type="checkbox"/> Nombre de technologies et de solutions innovantes transférées ou concédées sous licence pour soutenir le développement à faibles émissions grâce à l'appui du Fonds.	EM/EI	Il peut s'agir du nombre de licences de transfert de technologie, du nombre d'installations créées pour produire des technologies locales, et/ou de projets/programmes qui prévoient le transfert de technologie et des solutions innovantes qui soutiennent les modes de production à faibles émissions.
5.0 Renforcement des systèmes institutionnels et réglementaires pour la planification et le développement à faible taux d'émission	<input type="checkbox"/> 5.1 Systèmes institutionnels et réglementaires améliorant les incitations à la planification et au développement à faibles émissions et leur mise en œuvre efficace	EM/EI	Les détails de cet indicateur sont à déterminer. Bien que cet indicateur puisse se fonder sur l'indicateur 5 du FEM, le programme RISE (Préparation à l'investissement dans l'énergie durable) de la Banque mondiale et le programme Climatesope de Bloomberg New Energy Finance (BNEF), il conviendra d'éviter que des exigences au niveau des pays et des secteurs s'appliquent pour cet indicateur. Il convient de réfléchir à ce qui peut être mesuré à différents niveaux (ville, région, etc.) et aux changements qui peuvent découler du travail du Fonds, que ce soit en termes d'attribution ou de contribution.

Résultat attendu	Indicateur * = Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>3</sup>
	<input type="checkbox"/> 5.2 Nombre et niveau des mécanismes de coordination efficaces	EM/EI	Il vise à apprécier les preuves des mesures prises pour promouvoir la coordination et la synergie aux niveaux régional et international, y compris au sein des agences concernées et entre elles, ainsi qu'en ce qui concerne les autres accords multilatéraux sur l'environnement.
6.0 Augmentation du nombre de petits, moyens et grands fournisseurs d'électricité à faibles émissions	<input checked="" type="checkbox"/> 6.1 Proportion de l'approvisionnement en électricité à faible émission dans un pays ou sur un marché.	EM/EI	À déterminer par les pays bénéficiaires. Ventilé selon la taille du fournisseur
	<input checked="" type="checkbox"/> 6.2 Nombre de ménages et d'individus (hommes et femmes) ayant un meilleur accès à des sources d'énergie à faibles taux d'émissions	EM/EI	Informé par le CIF SREP 2. Ventilation par sexe (hommes et femmes). Ventilation par zone (zones urbaines et rurales). À renseigner par SE4All (Sustainable Energy for All). Partant du principe qu'il ne sera pas possible de mesurer l'amélioration de l'accès à partir des systèmes à grand réseau, les données seront liées à l'accès hors réseau (par exemple, panneaux solaires) et aux systèmes à mini-réseau.
	<input checked="" type="checkbox"/> 6.3 Nombre de MW en capacités énergétiques installées à faibles émissions, générées et/ou réhabilitées grâce au soutien du GCF	EI/intermédiaires	Fondé sur les indicateurs CIF (CTF et SREP).
7.0 Réduction de l'intensité énergétique des bâtiments, des villes, des industries et des appareils électroménagers	<input type="checkbox"/> 7.1 Efficacité énergétique/amélioration de l'efficacité des bâtiments, des villes, des industries et des appareils grâce au soutien du Fonds.	EM/EI	Fondé sur les travaux d'harmonisation de la comptabilisation des GES des BMD/IFI pour l'efficacité énergétique ; pouvant également être fondé sur le cadre de suivi mondial de l'IEA (International Energy Agency) et de l'initiative SE4ALL, le cas échéant. Il devra être calculé par secteur, car différentes méthodologies s'appliquent aux bâtiments, aux villes, aux industries et aux appareils.

Résultat attendu	Indicateur * = Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>3</sup>
8.0 Utilisation accrue des transports à faibles émissions de carbone	<input type="checkbox"/> 8.1 Nombre de passagers (hommes et femmes) supplémentaires utilisant des transports à faibles émissions de carbone grâce au soutien du Fonds.	EM/EI	Fondé sur CIF/ CTF (indicateur 4), en attente des travaux des BMD et IFI sur l'harmonisation de la comptabilisation des GES dans le secteur des transports. Passagers supplémentaires = changement de mode Considération des raisons sous-jacentes au changement de mode de transport, comme le développement axé sur le transport en commun.  Désagrégé par sexe.
	<input type="checkbox"/> 8.2 Économie de carburant et source d'énergie des véhicules grâce au soutien du Fonds.	EM/EI	Tendances en matière d'économie de carburant par classe de véhicules (véhicules à usage commercial et véhicules de particuliers, ainsi que subdivisions pour les véhicules lourds et légers, le poids, etc.) et par source d'énergie (cf. véhicules électriques ou hybrides).  Concerne principalement les véhicules privés, commerciaux et des administrations publiques (et non les transports publics/en commun ou les modes de transport non motorisés).  Détails de la méthodologie à déterminer : il pourra s'agir de l'économie moyenne de carburant par classe de véhicule.  Fondé sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie (IEA), du Conseil international pour le transport propre et d'autres organismes.
9.0 Amélioration de la gestion des terres ou des zones forestières contribuant à la réduction des émissions	<input type="checkbox"/> 9.1 Hectares de terres ou de forêts faisant l'objet d'une gestion améliorée et efficace qui contribue à la réduction des émissions de CO <sub>2</sub>	EM/EI	Fondé sur les travaux relatifs au cadre de performance REDD+ (en cours d'élaboration). Il peut s'appuyer sur les directives relatives aux indicateurs du Programme d'investissement forestier (FIP) des CIF, le cadre de suivi et d'évaluation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le programme REDD de l'ONU et les lignes directrices de la CCNUCC.
Résultats du projet/programme	[Définis pour chaque projet/programme au cas par cas].		
Activités	[Définis pour chaque projet/programme au cas par cas].		
Intrants	[Définis pour chaque projet/programme au cas par cas].		



## B. Cadre de mesure de la performance en matière d'adaptation

12. Le CMP pour le volet adaptation, proposé dans le tableau 2, est aligné sur le modèle logique. Les indicateurs associés sont énumérés à côté de leur objectif/impact/résultat correspondant. Les notes fournissent des précisions sur la méthodologie proposée, la désagrégation et l'équivalence avec les indicateurs utilisés par les autres fonds/agences homologues.

13. Le cas échéant, un indicateur mesurant le financement supplémentaire provenant de sources publiques et privées sur les activités d'adaptation peut être suivi et rapporté pendant la mise en œuvre du projet/programme, au cas par cas. Toutefois, cet indicateur ne constituera pas un facteur de décision lors de l'évaluation d'une proposition de financement pour l'adaptation.

14. Une méthodologie de base pour l'indicateur central d'adaptation est incluse à l'annexe V. Une fois que le Conseil d'administration aura adopté les indicateurs supplémentaires pour le CMP, des méthodologies détaillées, comprenant plus de spécificités, en particulier sur les questions de genre, pourront être précisées pour ces indicateurs.

Tableau 2 : Cadre de mesure des performances d'adaptation

= Décidé

= Noté, mais devant être affiné

Résultat attendu	Indicateur * =Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>4</sup>
<i>Objectif lié au changement de paradigme</i>			
Développement durable plus résilient au changement climatique	<input type="checkbox"/> Degré d'impact du Fonds sur le développement durable résistant au climat.	Secrétariat	Évaluation proposée basée sur une combinaison d'informations quantitatives et qualitatives, allant au-delà de la simple agrégation des indicateurs de résultats. Les éléments qui doivent être pris en compte sont : la contribution globale à des modes de développement durable et résilients au climat, le niveau de connaissances et d'apprentissage atteint, la mesure dans laquelle un environnement favorable a été créé ou amélioré, et la mesure dans laquelle le cadre normatif et les politiques ont été renforcés.
<i>Impacts induits grâce au Fonds</i>			
	<input checked="" type="checkbox"/> * <b>Nombre total de bénéficiaires directs et indirects ; nombre de bénéficiaires par rapport à la population totale</b>	Entités de mise en œuvre (EM)/ entités intermédiaires (EI)	L'indicateur mesure le nombre de personnes ayant reçu un élément de soutien, en tenant compte de deux aspects du soutien : le ciblage et le niveau d'intensité. Sur la base de ces deux dimensions, il est possible d'identifier une catégorie de bénéficiaires directs et indirects. Voir l'annexe V pour la méthodologie.

<sup>4</sup> Les notes sont fournies par le Secrétariat uniquement à titre d'information.

Résultat attendu	Indicateur * =Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>4</sup>
			Désagrégé par sexe.  <i>S'inspirant du Fonds d'adaptation (core-1) ; CIF PPCR A1.3.</i>
1.0 Renforcement de la résilience et amélioration des moyens de subsistance des personnes, des communautés et des régions les plus vulnérables.	<input type="checkbox"/> 1.1 Variation des pertes attendues en vies humaines et en biens économiques (dollars US) en raison de l'impact des catastrophes extrêmes liées au climat dans la zone géographique concernée par l'intervention du GCF.	EM/EI/pays	Ventilé par groupes vulnérables et par sexe, en pourcentage par rapport à la population totale.  L'analyse de la perte de vies humaines est indépendante de celle des pertes économiques (le prix d'une vie ne pouvant être évalué).  Les pertes économiques seront analysées par rapport au poids économique des pays.  <i>S'inspirant du CIF PPCR A1.2.</i>
	<input type="checkbox"/> 1.2 Nombre d'hommes et de femmes ayant bénéficié de la création de moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat (pêche, agriculture, tourisme, etc.).	EM/EI	Ventilé par sexe, pour considérer un partage équitable des retombées.  Méthodologie à prendre en compte (par exemple, agriculture/pêche résiliente au changement climatique, tourisme durable résilient au changement climatique, emplois durables, etc.)  <i>S'inspirant du Fonds d'adaptation 6.1, 6.2 ; LDCF/SCCF 3.</i>
	<input type="checkbox"/> 1.3 Nombre de projets/programmes financés par le Fonds qui soutiennent une adaptation efficace à la migration et à l'épuisement des stocks de poissons en raison du changement climatique.	EM/EI	Détails à déterminer.
2.0 Amélioration de la qualité de la santé et du bien-être, ainsi que de la sécurité alimentaire et hydrique.	<input type="checkbox"/> 2.1 Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant de l'introduction de mesures sanitaires pour faire face aux maladies induites par le climat.	EM/EI	Ventilé par mesure de santé, maladie Ventilé par sexe  <i>S'inspirant du : n/a.</i>
	<input checked="" type="checkbox"/> 2.2 Nombre de ménages en situation de sécurité alimentaire (dans les zones/périodes exposées aux impacts du changement climatique)	EM/EI	Ventilé par ménages dirigés par des hommes et des femmes  <i>S'inspirant du CIF PPCR A1.1.</i>

Résultat attendu	Indicateur * =Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>4</sup>
	<input checked="" type="checkbox"/> 2.3 Nombre d'hommes et de femmes ayant accès, tout au long de l'année, à un approvisionnement en eau fiable et sûr malgré les perturbations et les contraintes climatiques.	EM/EI	Ventilé par sexe en fonction des sources domestiques, agricoles et industrielles.  Ventilé par ménage ayant à sa tête un homme ou une femme s'agissant des sources domestiques.  <i>S'inspirant du CIF PPCR A1.4.</i>
3.0 Augmentation de la résilience des infrastructures et de l'environnement construit face aux menaces du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> * 3.1 Nombre et valeur des biens matériels rendus plus résistants à la variabilité et aux changements climatiques, en tenant compte des retombées positives pour les humains (indiqués le cas échéant).	EM/EI	Le nombre sera ventilé par secteur, type d'actif, action (construction ou consolidation), etc.  <i>S'inspirant du Fonds d'adaptation (core-3), LDCF/SCCF 2.</i>  Les actifs associés aux secteurs sensibles au climat, tels que le tourisme, peuvent être couverts.
4.0 Amélioration de la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques	<input type="checkbox"/> 4.1 Couverture/échelle des écosystèmes protégés et renforcés en réponse à la variabilité et au changement climatique	EM/EI	Ventilé par type d'écosystème.  Il permet d'appréhender la façon dont l'impact sur les personnes peut être mesuré.  <i>S'inspirant du Fonds d'adaptation (core-4) ; LDCF/SCCF 2.</i>
	<input type="checkbox"/> 4.2 Valeur (en dollars US) des services écosystémiques générés ou protégés en réponse au changement climatique	EM/EI	<i>S'inspirant du LDCF/SCCF 2.</i>
<i>Résultats du projet/programme</i>			
	<input type="checkbox"/> Nombre de technologies et de solutions innovantes transférées ou concédées sous licence pour promouvoir la résilience climatique grâce au soutien du Fonds.	EM/EI	Il peut s'agir du nombre de licences de transfert de technologies, du nombre d'installations créées pour produire des technologies locales, et/ou de projets/programmes qui incluent un transfert de technologies et des solutions innovantes appuyant l'adaptation et la résilience au climat.

Résultat attendu	Indicateur * =Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>4</sup>
5.0 Renforcement des systèmes institutionnels et réglementaires pour une planification et un développement sensibles au climat	<input type="checkbox"/> 5.1 Systèmes institutionnels et réglementaires qui renforcent les incitations à la résilience climatique et leur mise en œuvre effective.	EM/EI /pays	Cet indicateur fait le suivi des systèmes institutionnels et réglementaires qui améliorent les incitations à la résilience climatique et s'accompagnent de preuves de leur mise en œuvre effective. Il peut s'agir d'une évaluation qualitative (par exemple, au moyen d'un tableau de bord standardisé) des différents plans et documents stratégiques, à intervalles réguliers, pour observer les changements en termes d'intégration du changement climatique et de la qualité de cette intégration.  <i>S'inspirant du Fonds d'adaptation 7 ; CIF PPCR A2.1, B2 ; Fonds d'adaptation 7.1 ; LDCF/SCCF 12.</i>
	<input type="checkbox"/> 5.2 Nombre et niveau de mécanismes de coordination efficaces	EM/EI	Il permet d'appréhender les mesures prises pour promouvoir la coordination et la synergie aux niveaux régional et international, y compris au sein des agences concernées et entre elles, ainsi qu'en ce qui concerne les autres accords multilatéraux sur l'environnement.
6.0 Augmentation de la production et de l'utilisation des informations climatiques dans la prise de décision	<input type="checkbox"/> Proposition : 6.2 Utilisations des produits/services d'information climatique dans la prise de décision dans les secteurs sensibles au climat	EM/EI	Ventilé par partie prenante (gouvernement, secteur privé et population totale).  Cet indicateur est de nature qualitative et propre au pays. Une analyse approfondie et/ou une approche fondée sur un tableau de bord seront nécessaires pour bien comprendre l'économie politique qui motive les décisions.  <i>S'inspirant du CIF PPCR B3</i>
7.0 Renforcement de la capacité d'adaptation et réduction de l'exposition aux risques climatiques	<input type="checkbox"/> Proposition 7.1 : Utilisation par les ménages vulnérables, les communautés, les entreprises et les services du secteur public des outils, instruments, stratégies et activités soutenus par le Fonds pour faire face au changement et à la variabilité climatiques.	EM/EI	Cet indicateur est de nature qualitative et/ou quantitative et propre à chaque pays. Les aspects qualitatifs nécessiteront une analyse approfondie ou une approche de tableau de bord pour déterminer l'étendue des progrès.  Ménages : données ventilées entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes  <i>S'inspirant du CIF PPCR B1</i>
	<input type="checkbox"/> 7.2 : Nombre d'hommes et de femmes concernés par les systèmes d'alerte précoce liés au climat et autres mesures de	EM/EI	Un système d'alerte précoce est considéré comme la combinaison de quatre éléments : (1) connaissance des risques, (2) service de surveillance et d'alerte, (3) diffusion et communication, (4) capacité à réagir.

Résultat attendu	Indicateur * =Principal	Organe responsable (rapport annuel)	Notes <sup>4</sup>
	réduction des risques (ou couverture géographique totale de ces systèmes) établis/renforcés.		Ventilé par aléa et par couverture géographique.  Ventilé par sexe.  <i>S'inspirant du Fonds d'adaptation Core-2, 1.2 et 1.2.1 ; LDCF/SCCF 2.3</i>
8.0 Renforcement de la sensibilisation aux menaces climatiques et aux processus de réduction des risques	<input checked="" type="checkbox"/> 8.1 : Nombre d'hommes et de femmes sensibilisés aux menaces climatiques et aux mesures à prendre en conséquence	EM/EI	Ventilé par sexe. <i>S'inspirant du Fonds d'adaptation 3.1, 3.2</i>
<i>Résultats du projet/programme</i>	[Définis pour chaque projet/programme au cas par cas].		
<i>Activités</i>	[Définis pour chaque projet/programme au cas par cas].		
<i>Intrants</i>	[Définis pour chaque projet/programme au cas par cas].		

*This document was translated from English. The English version of this document shall be the authoritative version of this document for all purposes. In the event of a conflict between the English version and any translation of this document, the English version shall prevail.*

*Ce document a été traduit de l'anglais. La version anglaise du présent document est la version qui fait foi à toutes fins utiles. En cas de divergence entre la version en anglais et toute version traduite de ce document, c'est la version originale en anglais qui prévaudra.*



GREEN  
CLIMATE  
FUND